

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 mars 2024

Délibération ou arrêté n° 40

Date de convocation :
05/03/2024

Date d'affichage :
24/09/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

**Vente de la parcelle AC132 –
partie 2**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
23/09/2024

Et publication et notification
du 24/09/2024

L' an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Etaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de vendre la partie arrière du 11 avenue Aristide Briand (3 bâtiments qui donnent sur la rue Pierre et Marie Curie) à des investisseurs qui ont fait une proposition à la commune : 20 000 €. Ils souhaiteraient y créer des logements. La commune aura à sa charge le re bornage. Une estimation des domaines est à réaliser.

- Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
- Vu l'offre présentée à Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide

- D'accepter la cession de la parcelle cadastrée section AC n°132 partie 2 de 829 m², au prix de 20 000 € (sous réserve de l'avis des domines) ;

- De charger l'office notarial de Maître Grégory Courtin (80320 authentique à intervenir ;
- Dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun – Merlin

Le Président



Thierry Linatte